

Montréal, le 18 décembre 2007

Par courriel

M^{es} Pierre Legault et Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
1, Place Ville-Marie
37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

M^{es} F. Jean Morel et Carolina Rinfret
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande en révision de Énergie La Lièvre, s.e.c. à l'égard de la
décision D-2007-113 rendue dans le dossier R-3636-2007
(détermination du statut de transporteur auxiliaire)
Notre dossier : R-3650-2007**

Chères consœurs, chers confrères,

La présente fait suite à la demande déposée par Énergie La Lièvre s.e.c. (ÉLL) en vue de la révision de la décision D-2007-113 rendue par la Régie de l'énergie le 4 octobre 2007 à l'égard de la demande de ÉLL portant sur la détermination du statut de transporteur auxiliaire dans le dossier R-3636-2007.

La Régie vous convoque à l'audience qu'elle tiendra, à la demande de ÉLL, **le 14 janvier 2008, à compter de 10h** dans la Salle Cornelius Kriegoff de ses bureaux de Montréal.

La Régie demande à chacune des parties de lui faire parvenir, **d'ici le 9 janvier 2008, à 16 h**, avec copie à l'autre partie dans le même délai, son plan argumentation accompagné, le cas échéant, des autorités auxquelles chacune des parties désire référer.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl